

Saint-Seine-l'Abbaye, le 25 mai 2021

Communiqué de presse

Enquête participative sur les colonies d'été des chauves-souris

Du 1^{er} juin au 31 août 2021

Hébergez-vous des colonies de chauves-souris ?

Contexte

En été, les chauves-souris se regroupent en colonies de femelles pour pouvoir mettre au monde leur unique petit. Pour leur gîte, elles n'utilisent pas de matériaux mais ont seulement besoin d'un espace calme pour se blottir les unes contre les autres. Dans les villages, elles peuvent se réunir dans les greniers, granges, combles d'église, derrière les volets...

La participation des habitants du territoire au recensement de ces colonies est essentielle ! Elle permettra de compléter les connaissances déjà acquises sur la répartition des espèces de chauves-souris en milieu naturel. Les habitants sont incités à compter les individus, si possible. Ce comptage peut se faire directement dans le gîte lorsqu'il est accessible, en prenant une photo **sans flash** en journée pour minimiser le dérangement ou lors de l'envol des chauves-souris à la tombée de la nuit.



Informations pratiques

Du 1^{er} juin au 31 août 2021, les habitants du Pays Seine-et-Tilles sont donc invités à recenser les colonies dans leur bâti et à transmettre leurs observations par mail à l'adresse suivante :

enquete.chiropteres@gmail.com.

Les résultats de l'enquête seront visibles au fur et à mesure, sur le site internet de la Charte Forestière de Territoire : <https://sites.google.com/view/charteforestiere-pstb>.

A l'automne, la commune pour laquelle les habitants auront partagé le plus d'informations bénéficiera d'une soirée d'animation sur la thématique des chauves-souris !

Cet évènement organisé par le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne est en partenariat avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun-Observatoire de la Faune de Bourgogne (SHNA - OFAB).



Présentation des structures

Le Pays Seine-et-Tilles : la Charte Forestière de Territoire et l'animation Natura 2000

Le **Syndicat mixte du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne** est organisé en PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) et regroupe les 3 communautés de communes du territoire (CCFSS, COVATI et CCTiV). Il comprend 66 communes pour environ 25 500 habitants et porte les politiques publiques européennes et nationales à l'échelle du développement local.

Il anime notamment la Charte Forestière de Territoire. Cet outil permet d'élaborer des projets concertés et partagés entre les acteurs volontaires du territoire (élus, établissements publics forestiers, entreprises, associations...) pour favoriser un développement local à partir de la forêt. La Charte forestière s'attelle à la valorisation des différentes fonctions de la forêt: mobilisation et valorisation du bois et des produits forestiers, sensibilisation au patrimoine naturel et culturel des forêts et développement des activités de loisirs.

Le Pays porte également depuis 2017 l'animation du site la "Montagne côte d'orientée" du réseau Natura 2000. C'est une politique européenne de préservation de la biodiversité regroupant un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, qui vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces dites "d'intérêt communautaire", représentatifs de la biodiversité européenne. Le syndicat mixte bénéficie de financements de l'État et de l'Europe pour en assurer la mission sur les zonages locaux. Il permet le suivi du bon état de conservation des habitats et espèces, il accompagne des projets et sensibilise aux enjeux de biodiversité des sites.

La Société d'Histoire Naturelle d'Autun-Observatoire de la Faune de Bourgogne (SHNA-OFAB)

La **Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA)**, association reconnue d'utilité publique et agréée au titre de la protection de l'environnement, est une société savante créée en 1886. Elle œuvre pour l'étude et la préservation de la biodiversité en Bourgogne. Avec son programme l'**Observatoire de la Faune de Bourgogne (OFAB)**, lancé il y a 20 ans, l'association s'intéresse plus particulièrement aux espèces animales sauvages. Les salariés, des scientifiques et experts, réalisent des inventaires, des suivis de populations, des études, des publications, des actions de sensibilisation, notamment avec l'aide de bénévoles. La finalité de ces actions est une meilleure connaissance des espèces et une meilleure prise en compte de celles-ci dans les politiques en matière d'environnement et de biodiversité.

Pour en savoir plus, consultez notre site internet et suivez-nous sur Facebook !

Contacts

Gwladys Uguen - Animatrice de la Charte Forestière de Territoire - Place de l'église 21 440 St-Seine-l'Abbaye - guguen@pays-seine-et-tilles.fr – 03 80 35 22 70

Camille Delaplace – Animatrice Natura 2000 – Place de l'église 21 440 St-Seine-l'Abbaye - cdelaplace@pays-seine-et-tilles.fr – 03 80 35 22 75